



EN BREF :

- Mouche du chou : la ponte se poursuit et des pupes ont été observées.
- Altises : leur présence est observée.
- Chenilles défoliatrices : premières observations de larves de piéride du chou.
- Cécidomyie du chou-fleur : quelques captures signalées au cours des derniers jours.
- Thrips : premières observations dans la culture du chou.
- CORAGEN : nouvellement homologué dans la lutte à la cécidomyie du chou-fleur.

ÉTAT DE LA SITUATION

Après les fortes chaleurs, les températures ont fléchi. Les averses du 1^{er} juin ont été bien accueillies. On nous signale que de la grêle, localisée en Montérégie-Ouest, a touché quelques champs au cours de la dernière semaine.

MOUCHE DU CHOU

La ponte de la mouche du chou est toujours en cours. On rapporte d'ailleurs la présence d'œufs dans de nouveaux champs. Plusieurs traitements ont eu lieu au cours des derniers jours. On rapporte également l'observation de pupes de mouche du chou dans la région des Laurentides. Cette dernière information nous indique que des mouches du chou de la première génération ont complété leur développement.

Maintenez le dépistage dans les champs susceptibles d'être endommagés par les larves et intervenez en conséquence.

ALTISES

La présence d'altises a nécessité une intervention insecticide dans certains champs infestés.

Procédez au dépistage des altises en approchant délicatement les plants à inspecter. Vous pouvez dépister 25 plants répartis au hasard dans le champ. Le seuil d'intervention est de 1 altise par plant dépisté jusqu'au stade 6 feuilles de la plante. Après le stade 6 feuilles, les plants sont suffisamment développés pour ne pas être affectés par les dommages de l'altise. Par contre, il faut porter une attention particulière aux radis et aux autres crucifères qui seront vendus avec leurs feuilles, car des dommages causés par les altises sur leur feuillage ne sauraient être tolérés.

Consultez votre conseiller horticole pour vous guider dans le choix d'un insecticide approprié.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

Piéride du chou

Des premières larves de piéride du chou ont été dépistées. Elles ont été observées dans la région de Lanaudière dans des champs de chou-fleur. Inspectez bien les plants des cultures de crucifères afin de vérifier si des œufs, mais aussi des larves, de piéride du chou sont présents.

Dépistage de la piéride du chou

Les œufs de la piéride du chou sont visibles à l'œil nu, mais mesurent à peine 1 mm. Les œufs ovales et striés de forme allongée ressemblent à un obus et sont de couleur blanc crème au moment de la ponte. Ils sont déposés individuellement sur la face inférieure des feuilles. Plus tard, les œufs prennent une coloration jaunâtre. Les jeunes larves naissent 4 à 8 jours après la ponte.

Les larves de piéride du chou, très petites au début, atteignent 30 mm de longueur. À la naissance, elles sont orange, mais elles deviennent rapidement vertes. Elles sont munies de soies blanches leur donnant un aspect velouté. Elles présentent une longue et fine bande jaune orangé sur le milieu du dos (sauf le premier stade larvaire) et 2 bandes latérales plus pâles et discontinues. On les retrouve sur les plants de crucifères sur les 2 côtés des feuilles, dans le cœur des plants en croissance et elles peuvent s'attaquer, par exemple, aux pommes de chou ou aux inflorescences de brocoli. La plupart du temps, les petites larves grignotent les tissus de la face inférieure des feuilles, tandis que les larves plus âgées dévorent les marges des feuilles sur de grandes surfaces.



Oeuf et très jeune larve de piéride du chou



Larve de piéride du chou à un stade de développement plus avancé



Fausse-teigne des crucifères

Des larves de fausse-teigne des crucifères sont signalées dans des champs de crucifères situés dans des régions autour de Montréal. Des traitements ont été nécessaires dans les champs où le seuil d'intervention était atteint.

Stratégie d'intervention pour les chenilles défoliatrices

Inspectez bien les plants afin de déceler la présence des chenilles défoliatrices.

Le nombre de plants examinés pour déterminer les seuils d'intervention varie, mais en Ontario, par exemple, on suggère l'inspection de 25 plants par champ (5 sites de 5 plants/site répartis dans le champ). Selon la méthode du pourcentage des plants infectés, les seuils d'intervention varient de 5 à 30 % de plants porteurs de chenilles défoliatrices (larves) toutes espèces confondues (fausse-teigne des crucifères, piéride du chou et fausse-arpenteuse du chou) selon la culture et le stade de développement des plants. Plusieurs insecticides sont homologués afin de réprimer les chenilles défoliatrices. Consultez votre conseiller horticole pour le choix d'un seuil d'intervention et d'un insecticide approprié.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

On signale peu de captures d'adultes dans les pièges cette semaine et elles nous sont rapportées dans les régions de la Montérégie-Ouest et de Laval. La stratégie d'intervention est disponible dans l'avertissement No 04 du 20 mai 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru10.pdf>).

THRIPS

Un collaborateur des Laurentides nous signale la présence de quelques thrips dans un champ de chou en début de formation de pomme. C'est une première mention cette année de la présence de thrips dans la culture du chou. Cette présence de thrips coïncide avec une coupe de foin à proximité de ce champ.

Les thrips hivernent dans les résidus des cultures fourragères et céréalières tels le blé d'automne, la luzerne et le trèfle. À la suite de la récolte de ces cultures, les thrips déménagent vers les champs de crucifères et notamment vers les champs de chou. Les thrips sont également présents dans les graminées retrouvées dans les fossés. Lorsque les fossés s'assèchent, les thrips peuvent migrer vers les champs de crucifères telles que le chou.

Les thrips sont craints pour les dommages qu'ils infligent aux pommes de chou, mais également en regard de leur capacité à se dissimuler à l'intérieur des pommes de chou et à y survivre même lorsque les choux sont entreposés sur une longue période.

Les pommes de chou endommagées par les thrips peuvent présenter de petites excroissances verruqueuses sur les feuilles. On peut remarquer des lésions blanches et argentées sur la surface des feuilles endommagées. Les dégâts liés aux thrips peuvent être confondus avec l'œdème.



Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention comportant une **combinaison des 2 éléments suivants** augmentera les chances de succès dans la lutte aux thrips : **cultivars tolérants aux thrips et application judicieuse d'insecticides**. Si vous utilisez des cultivars de chou ne démontrant pas de tolérance aux thrips, l'application d'insecticides au bon moment est d'autant plus importante, même si elle a ses limites.

Plusieurs cultivars de chou montrent divers degrés de tolérance aux thrips. La tolérance réfère à la localisation des thrips qui se retrouvent moins profondément dans les pommes et aux cicatrices moins prononcées que les thrips induisent. Des recherches effectuées à l'Université de Cornell dans l'État de New York ont démontré la pertinence et l'importance de choisir des cultivars de chou tolérants aux thrips comme élément important contribuant à diminuer les dommages infligés par les thrips. Les catalogues des distributeurs de semence comportent de l'information relative à la tolérance de certains cultivars de chou face aux thrips. Informez-vous auprès de votre fournisseur de semence.

Il est judicieux d'intervenir rapidement lors de la présence de thrips avant qu'ils ne se cachent à l'intérieur des pommes en formation et qu'ils soient inaccessibles aux traitements insecticides. En Ontario, on préconise de débiter les traitements en présence de thrips dès que la pomme de chou commence à se former. Le RIPCORD 400EC (cyperméthrine) est homologué dans la culture du chou pour la lutte aux thrips. Consultez l'étiquette de cet insecticide pour prendre connaissance de toute l'information relative à son utilisation.

CORAGEN, NOUVEL USAGE

L'insecticide CORAGEN (chlorantraniliprole), déjà homologué dans le groupe de cultures 5 du genre *Brassica* pour la lutte à la piéride du chou, à la fausse-teigne des crucifères et à la fausse-arpenteuse du chou, a obtenu une homologation pour la suppression de la cécidomyie du chou-fleur dans le même groupe de cultures.

Ce nouvel usage est permis dans les cultures de brocoli, de brocoli de Chine, de cavalo broccolo, de chou, de chou cavalier, de chou chinois (gai-choï), de chou chinois (pak-choï), de chou chinois (pé-tsaï), de chou de Bruxelles, de chou-fleur, de chou frisé, de chou-rave, de feuilles de colza, de feuilles de moutarde, de moutarde épinard, de mizuna et de rappini.

Reportez-vous à l'étiquette du CORAGEN pour prendre connaissance de toute l'information relative au bon usage de cet insecticide.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Danielle Roy, agronome – Avertisseuse crucifères

Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien, bureau 1.01 - L'Assomption (Québec) J5W 1T3
Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812

Courriel : Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Cindy Ouellet et Marilyn Boutin, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 06 – crucifères – 3 juin 2010

